



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 17 février 2020 à 19 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136, route 222, Municipalité de Racine.

Présents :	Maire	Christian Massé
	Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
	Conseiller district N° 2	Mario Côté
	Conseiller district N° 3	André Courtemanche
	Conseiller district N° 4	Lorraine Denis
	Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Absent :	Conseiller district N° 6	Simon Desautels

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 01 par Monsieur Christian Massé, maire de Racine.

Mme Lyne Gaudreau, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

4. REDDITION DE COMPTE PPA-CE

5. PÉRIODE DE DISCUSSION ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-02-045

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame Lyne Gaudreau, directrice générale.

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

2020-02-046

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine autorise la présentation du projet de gymnase scolaire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;



QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Racine à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité de Racine désigne Madame Lyne Gaudreau, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

4. REDDITION DE COMPTE PPA-CE

2020-02-047

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS sur la proposition de M. Nicolas Turcotte, conseiller, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Racine approuve les dépenses d'un montant de soixante-quatorze mille neuf cent soixante-trois dollars et soixante-dix cents (74 963,70 \$) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

5. PÉRIODE DE DISCUSSION ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

Aucune question n'a été posée.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-02-048

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, propose la levée de la séance à 19 h 10.

Christian Massé
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale